

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 10 JUILLET 2017, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : William Hogan
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général
et greffier : Jean-Pierre Cassivi

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 5 : Marc-Henrick Blanchette

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 JUIN AU 5 JUILLET 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2017.
7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.

9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 10 JUILLET AU 3 NOVEMBRE 2017.
10. PROJET DE RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE.
11. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
12. HONORAIRES DU CHARGÉ DE PROJET - RÉNOVATIONS DU CENTRE SPORTIF.
13. DÉSISTEMENT DE BAIL - DÉPÔT EN TRANCHÉES.
14. APPUI À PÉTROLIA - PROJET BOURQUE.
15. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF (ARÉNA).
16. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE - 2015-2020.
17. RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.
18. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout des points suivants :

- A) TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA.
 - B) ANNULATION DE LA POLICE D'ASSURANCES POUR LES BÂTIMENTS VENDUS AU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK.
 - C) DEMANDE DE PRÊT DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juin 2017 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juin 2017 soit et est par les présentes accepté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs du procès-verbal de l'assemblée antérieure.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 JUIN AU 5 JUILLET 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 8 juin au 5 juillet 2017, excluant les dépôts-salaires, qui s'élèvent à 209 966,78 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 8 juin au 5 juillet 2017 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 149 à 223 ainsi que les prélèvements 25 et 26 confirment le paiement des déboursés pour la période du 8 juin au 5 juillet 2017 et totalisant le montant de 209 966,78 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2017.

Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2017 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2017 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 juin 2017 : 1 707 190,03 \$

Dépenses :

Au 30 juin 2017 : 809 953,28 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2017 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activité n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de monsieur Frédéric Côté, directeur général du TechnoCentre éolien, concernant le bâtiment Centre CORUS situé au 51, chemin de la Mine à Murdochville.
02. Lettre de monsieur Normand Fauchon, directeur à la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes, Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, informant la Ville que le projet d'amélioration du Centre sportif déposé dans le cadre du Programme Nouveaux Fonds Chantiers Canada-Québec, n'a pas été retenu.
03. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, informant la Ville de Murdochville que son projet de rénovation intérieur et extérieur de l'hôtel de ville, recevra la contribution d'une somme de 40 000 \$ de la M.R.C.
04. Lettre de monsieur Gaétan Lelièvre, député de Gaspé à l'Assemblée nationale du Québec, informant la Ville de Murdochville qu'il a recommandé au ministère des Transports du Québec l'octroi d'un montant de 7 000 \$ à la Ville de Murdochville via le PAARRM 2017-2018.
05. Lettre de monsieur Mathieu Babin, vice-président du Centre d'action bénévole Les Hauts-Bois inc. informant la Ville du départ du CAB des locaux actuellement occupés.

9. RÉSOLUTION 17-053 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 10 JUILLET AU 3 NOVEMBRE 2017.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Marc-Henrick Blanchette, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 10 juillet au 3 novembre 2017.

10. RÉSOLUTION 17-054 - PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. La Côte-de-Gaspé a des fonds disponibles pour la rénovation d'infrastructures.

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention, faite pour la rénovation de l'hôtel de ville, a reçu une réponse positive le 21 juin dernier.

CONSIDÉRANT QUE ce projet est financé à 100 % par la M.R.C. La Côte-de-Gaspé pour un maximum de 40 000 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit autorisé à entamer les procédures pour le début des rénovations prévues à l'hôtel de ville.

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour signer tous les documents relatifs à ces travaux de rénovations.

11. RÉSOLUTION 17-055 - EMBAUICHE D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi de la Ville de Murdochville pour l'embauche d'un employé "manoeuvre" au sein du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection fut mis sur pied pour évaluer les candidats ayant été retenus pour une entrevue.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Alcide Richard soit et est embauché à titre d'employé "manoeuvre" au sein du service des Travaux publics et ce, rétroactivement au 26 juin 2017.

QU'une période de probation de trois mois soit faite par l'employé avant d'obtenir son statut d'employé permanent et d'obtenir les avantages reliés à ce statut.

12. RÉSOLUTION 17-056 - HONORAIRES DU CHARGÉ DE PROJET - RÉNOVATIONS DU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville effectue actuellement des rénovations majeures au Centre sportif (aréna).

CONSIDÉRANT la résolution 17-047-SOUMISSIONS RELATIVES AUX RÉNOVATIONS MAJEURES AU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT QU' il est primordial d'avoir un chargé de projet pour s'assurer que les travaux faits respectent les soumissions déposées.

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires de la firme Tech-Plan au montant total de 6 806,53 \$, taxes incluses, pour la supervision des opérations de rénovations au Centre sportif.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la proposition d'honoraires de la firme Tech-Plan au montant de 6 806,53 \$, taxes incluses, pour la supervision des opérations de rénovations au Centre sportif.

13. RÉSOLUTION 17-057 - DÉSISTEMENT DE BAIL - DÉPÔT EN TRANCHÉES.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a signé un bail de location de terrains avec le M.R.N. le 20 novembre 1995 pour le site où est situé le dépôt en tranchées (numéro de dossier 86150 00 003).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a répondu à toutes les exigences du MDDELCC pour la fermeture du dépôt en tranchées.

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture est effective depuis le 17 janvier 2017.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour remplir, signer et transmettre tous les formulaires exigés par les ministères concernés pour le désistement du bail 86150 00 003.

14. RÉSOLUTION 17-058 - APPUI À PÉTROLIA - PROJET BOURQUE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est donné le mandat de développer son territoire selon un plan d'actions pour un développement qui assure la qualité de vie de ses citoyens et des générations futures.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie pétrolière Pétrolia s'engage à informer adéquatement la Ville de Murdochville de tout projet d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles sur son territoire ou dans le sous-sol de celui-ci.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie pétrolière Pétrolia s'engage à mettre en place des mesures visant la conservation des paysages, de la qualité de l'eau et de l'air.

CONSIDÉRANT QUE tout projet de développement attaché à la Loi sur les hydrocarbures doit obtenir un consensus social dans la communauté où se réalise ledit projet.

CONSIDÉRANT l'importance d'un comité de suivi composé de représentants locaux et de la compagnie pétrolière pour travailler conjointement, tout au long dudit projet, à minimiser les impacts sur la communauté et accompagner les compagnies pétrolières dans la prise de décisions judicieuses.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire maintenir son attractivité auprès des familles et continue de leur offrir un cadre de vie sain et agréable.

CONSIDÉRANT QUE les secteurs économiques et touristiques seront respectés dans les activités de la compagnie pétrolière Pétrolia dans ses activités pour un développement intégré des ressources.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville recommande la poursuite de l'exploration pétrolière incluant, si nécessaire, le recours à la fracturation hydraulique, sur le Projet Bourque, et ce avec toutes les précautions énumérées.

15. **RÉSOLUTION 17-059 - EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE PROJET DE RÉNOVATIONS DU CENTRE SPORTIF (ARÉNA).**

CONSIDÉRANT la résolution 17-047 -
SOUSSIONS RELATIVES AUX
RÉNOVATIONS MAJEURES AU CENTRE
SPORTIF.

CONSIDÉRANT le règlement 17-372 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
993 682 \$ ET UN EMPRUNT DE
496 935 \$ POUR DES RÉNOVATIONS
MAJEURES AU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Finances
suggère fortement que le projet
soit terminé avant de procéder
au règlement d'emprunt
permanent.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a
besoin de liquidité pour payer
les fournisseurs travaillant au
projet du Centre sportif.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur
Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour
faire une demande d'emprunt temporaire d'une
somme de 450 000 \$ auprès de la Caisse populaire
Desjardins Mer et Montagnes et ce, pour une
période de 5 mois (août à décembre 2017).

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et
le directeur général et greffier, monsieur Jean-
Pierre Cassivi, soient et sont mandatés pour
signer tous les documents relatifs à cet emprunt
temporaire.

16. RÉSOLUTION 17-060 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE
LA CONVENTION COLLECTIVE - 2015-2020.

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des
employé(e)s de la Ville de
Murdochville est échue depuis le
22 février 2015.

CONSIDÉRANT les rencontres de négociations
intervenues entre le Syndicat
des employé(e)s et le comité de
négociations mandaté par le
Conseil municipal.

CONSIDÉRANT les recommandations faites par
le comité de négociations.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la signature de la convention collective des
employé(e)s de la Ville de Murdochville pour la
période du 22 février 2015 au 21 février 2020
soit et est autorisée.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, le
directeur général et greffier, monsieur Jean-

Pierre Cassivi, ainsi que le conseiller, monsieur William Hogan, tous membres du comité de négociations, soient et sont par les présentes autorisés à signer ladite convention collective.

17. **RÉSOLUTION 17-061 - RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.**

CONSIDÉRANT la liste de recommandations déposée par le comité de contribution volontaire pour l'octroi d'un don provenant de l'enveloppe 2017.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont Copper le versement des sommes suivantes :

- Tommy Bernatchez (salle pour levée de fonds) : 86,23 \$
- Centre d'interprétation du cuivre (relance) : 500 \$

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont-Miller le versement des sommes suivantes :

- Tommy Bernatchez (salle pour levée de fonds) : 86,23 \$
- Centre d'interprétation du cuivre (relance) : 500 \$

18. **AFFAIRES NOUVELLES.**

A) **RÉSOLUTION 17-062 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET IMPRÉVUS POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA.**

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) toitures de rallonges du côté latéral du Centre sportif sont pourries et qu'elles doivent être enlevées jusqu'au pontage.

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit disposer des débris au lieu d'enfouissement technique de Gaspé.

CONSIDÉRANT QU' il faut refaire une toute nouvelle couverture avec isolant, membrane, parapet avec installation et étanchéité bicouche avec solins.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Ferblantier de Matane pour ces travaux au montant de 30 123,25 \$ + taxes applicables.

CONSIDÉRANT QU' il est plus avantageux de transiger avec cet entrepreneur qui exécute déjà les travaux de réfection de la couverture suite

à un appel d'offres fait sur SEAO.

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Dominique Huet, technicien en architecture chez Tech-Plan et chargé de projet pour ces rénovations.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à Ferblantier de Matane les travaux supplémentaires et imprévus pour le recouvrement des deux (2) toitures latérales du Centre sportif et ce, pour la somme de 30 123,25 \$ + taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour signer tous les documents relatifs à ces travaux.

B) RÉOLUTION 17-063 - ANNULATION DE POLICE D'ASSURANCES POUR LES BÂTIMENTS VENDUS AU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville s'est départie du Centre de plein air du lac York, à l'exception des chalets 6 à 10.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville s'est aussi départie du bâtiment situé au 364-370, avenue MILLER.

CONSIDÉRANT QU' il faut annuler la police d'assurances couvrant les bâtiments vendus.

CONSIDÉRANT QUE notre compagnie d'assurances, la MMQ, exige une résolution pour le retrait de bâtiments de la police d'assurances actuellement en vigueur.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et mandaté pour procéder au retrait des bâtiments à la police d'assurance actuellement en vigueur, soit les items dont l'affectation est 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 25 et 36.

C) RÉOLUTION 17 -064 - DEMANDE DE PRÊT DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Marc Lemieux, président du comité de relance du Centre d'interprétation du cuivre de Murdochville, demandant un prêt de 15 000 \$ remboursable sur trois (3) ans.

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure représente l'histoire de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Centre d'interprétation du cuivre de Murdochville un prêt sans intérêt au montant de 15 000 \$.

QUE le remboursement de ce prêt soit étalé sur une période de trois (3) ans, avec paiement sur une base volontaire.

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi soit et est mandaté pour préparer un protocole d'entente avec garantie, soit l'anode.

QUE le versement de ce prêt soit fait dès que le Centre d'interprétation du cuivre sera assuré auprès de la MMQ.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 20 h 32.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

JEAN-PIERRE CASSIVI
Directeur général
et greffier